

## SUPPLÉMENT DE L'AIP CANADA 77/22

### GRUES—SITUÉES DANS UN RAYON DE 30 MILLES MARINS DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU DE MONTRÉAL

(Remplace le supplément de l'AIP Canada 71/22)

Les grues suivantes seront érigées dans un rayon de 30 milles marins (NM) de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal (CYUL).

Les indicateurs d'emplacements et les noms d'aérodromes utilisés dans le présent supplément, tirés du *Supplément de vol – Canada* (CFS) et du *Supplément hydroaérodromes – Canada* (CWAS), et une liste des abréviations des directions du compas sont inclus à l'annexe à la dernière page du présent document.

Hauteur maximale (AGL)	Hauteur maximale (ASL)	Éclairage	Peinture/marquage	Rayon d'opération	Coordonnées du centre	Distance et direction de l'aérodrome le plus près
226 pieds	307 pieds	Oui	Non	253 pieds	45° 26' 34" N 73° 44' 36" W	4 340 pieds avant le seuil de la piste 06R et 3 310 pieds SE du prolongement de l'axe de piste de CYUL
196 pieds	257 pieds	Oui	Non	217 pieds	45° 26' 55" N 73° 47' 17" W	7 350 pieds avant le seuil de la piste 06L et 1 280 au NW du prolongement de l'axe de piste de CYUL
131 pieds	233 pieds	Oui	Non	480 pieds	45° 28' 46" N 73° 45' 35" W	1,0 NM NW de CYUL
332 pieds	441 pieds	Oui	Oui	673 pieds	45° 30' 02" N 73° 39' 58" W	3,6 NM ENE de CYUL
200 pieds	443 pieds	Oui	Non	659 pieds	45° 41' 33" N 74° 01' 06" W	5 670 pieds après le seuil de la piste 24 et 5 070 pieds NW de l'axe de piste de CYMX

Les renseignements suivants concernent de nouvelles grues pour le présent supplément de l'AIP.

Hauteur maximale (AGL)	Hauteur maximale (ASL)	Éclairage	Peinture/marquage	Rayon d'opération	Coordonnées du centre	Distance et direction de l'aérodrome le plus près
134 pieds	232 pieds	Oui	Non	245 pieds	45° 27' 26" N 73° 44' 58" W	1 510 pieds avant le seuil de la piste 06R et 1 410 pieds NW du prolongement de l'axe de piste de CYUL
180 pieds	423 pieds	Oui	Non	675 pieds	45° 41' 40" N 74° 00' 56" W	4 660 pieds après le seuil de la piste 24 et 5 070 pieds NW du prolongement de l'axe de piste de CYMX
180 pieds	430 pieds	Oui	Non	557 pieds	45° 41' 04" N 74° 01' 44" W	2 350 pieds après le seuil de la piste 06 et 4 910 pieds NW du prolongement de l'axe de piste de CYMX

Cette liste n'est pas exhaustive. Pour obtenir d'autres renseignements sur les grues, vérifiez les NOTAM en vigueur qui s'appliquent à votre vol.

Les détails des changements de procédure mis en œuvre en raison de la présence de cette grue seront diffusés par NOTAM, par une modification de publication, ou les deux.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA  
1601, avenue Tom Roberts  
Ottawa (Ontario) K1V 1E5

Courriel : [landuse@navcanada.ca](mailto:landuse@navcanada.ca)



Chris Bowden  
Directeur, Gestion de l'information aéronautique et opérations aériennes

## Annexe

### Indicateurs d'emplacement et noms d'aérodrome

<b>CSW5</b>	Montréal (Bell) QC (hélicoptère)
<b>CYHU</b>	Montréal/St-Hubert
<b>CYMX</b>	Aéroport international de Montréal (Mirabel)
<b>CYUL</b>	Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal

### Abréviations des directions du compas

<b>N</b>	nord	<b>S</b>	sud
<b>NNE</b>	nord-nord-est	<b>SSW</b>	sud-sud-ouest
<b>NE</b>	nord-est	<b>SW</b>	sud-ouest
<b>ENE</b>	est-nord-est	<b>WSW</b>	ouest-sud-ouest
<b>E</b>	est	<b>W</b>	ouest
<b>ESE</b>	est-sud-est	<b>WNW</b>	ouest-nord-ouest
<b>SE</b>	sud-est	<b>NW</b>	nord-ouest
<b>SSE</b>	sud-sud-est	<b>NNW</b>	nord-nord-ouest